

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A. L'HORAIRE 9 JOURS

La journée à l'école sera partagée en 4 périodes de 75 minutes et ton horaire sera réparti sur 9 jours. L'horaire 2017-2018 sera :

1 ^{er} cours	9 h 20 à 10 h 35	Déplacement	13 h 10 à 13 h 15
Pause	10 h 35 à 10 h 45	3 ^e cours	13 h 15 à 14 h 30
Déplacement	10 h 45 à 10 h 50	Pause	14 h 30 à 14 h 40
2 ^e cours	10 h 50 à 12 h 05	Déplacement	14 h 40 à 14 h 45
Dîner (65 min.)	12 h 05 à 13 h 10	4 ^e cours	14 h 45 à 16 h 00

☛ N.B. Les activités du midi se dérouleront de 12 h 15 à 13 h 00 ☛

B. PÉRIODE DU DÎNER

Depuis 2010-2011, nous implantons un projet d'école **en forme et en santé**. L'école St-Stanislas offre un milieu sécuritaire à ses élèves et plus particulièrement en gardant les élèves de la 1^{re} et 2^e secondaire dans son établissement à l'heure du dîner. L'élève développera des habitudes de vie à l'école qui l'aideront dans son cheminement scolaire, et ce, en adoptant des pratiques sportives, intellectuelles, ludiques et artistiques.

De plus, ce projet met en valeur une nutrition équilibrée, nécessaire au bon fonctionnement d'un élève en classe. Nous désirons sensibiliser nos jeunes aux effets négatifs de la malbouffe en évitant à nos élèves de se présenter dans les zones de restauration rapide situées près de notre établissement.

L'école Saint-Stanislas t'offre une série d'activités permettant une vie étudiante plus active. Ton implication dans ces activités te permet de développer tes talents (tu pourras consulter ton cahier d'activités qui te sera remis en début d'année).

C. LE GOUVERNEMENT ÉTUDIANT

Afin de favoriser la participation des élèves à la vie étudiante, le gouvernement est élu par les élèves de l'école. Ce comité est consultatif pour définir les activités, les projets d'animation de l'école, la tenue vestimentaire, etc.

D. LES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Assurances

Il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance pour chacun de leurs enfants. Les parents doivent eux-mêmes faire les démarches avec la compagnie de leur choix.

Objets perdus ou trouvés

Pour tout objet perdu ou trouvé, tu peux te rendre au local de retrait pour le récupérer. Les objets non réclamés seront remis à un organisme de charité.

Responsabilité des biens personnels

L'élève est responsable de ses biens personnels. L'école, même si elle assure une surveillance active, décline toute responsabilité en cas de vol et de perte. L'élève ne devrait donc garder ni sommes d'argent, ni objets de valeur même dans les endroits fermés à clef.

Tempête de neige

Seule la commission scolaire a le droit de suspendre les cours lors des tempêtes de neige. Les élèves sont priés de consulter le site de la commission scolaire www.csrdsn.qc.ca ou encore syntoniser les postes de radio : CKAC 730 - CFGL 105,7 - Radio-Canada 95,1 - CIME 103,9 - CJLA 104,9- télévision TVA ou le code à phone au 450-436-5135 et le répondeur de l'école au 450-436-6100.